ROYAUME DU MAROC
Le Chef du Gouvernement
Agence Marocaine de Sûreté
et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques

المملكة المغربية
رئيس الحكومة
الوكالة المغربية للأمن والسلامة
في المجالين النووي والإشعاعي

AMSSNuR

Rabat, le 07 JUIN 2021 الرباط، في

Réf..... المرجع

**Décision N° - 65 / 2021 relative à l'organisation d'un concours de recrutement d'un (01) Ingénieur d'Etat 1er grade (Réf IE/SNDR/21) au sein de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques 'AMSSNuR'**

Le : 25 JUIL. 2021

**Le Directeur Général,**

- Vu le Dahir n° 1-14-149 du 25 Chaoual 1435 (22 Août 2014) portant promulgation de la loi n° 142-12 relative à la Sûreté et à la Sécurité Nucléaires et Radiologiques et à la création de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques 'AMSSNuR' ;
- Vu le Dahir n° 1.03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 novembre 2003), portant promulgation de la loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu le statut du personnel de l'AMSSNuR ;
- Vu la circulaire n° 24/2012 du 22 octobre 2012 du Chef du Gouvernement relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et Entreprises Publics ;
- Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la Nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Publiques ;
- Vu le Décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des Etablissements publics et des Collectivités Publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre n°3.130.00 du 7 Rabii II 1421 (10 juillet 2000) fixant la liste des fonctions pouvant être attribuées aux personnes en situation d'handicap en priorité ainsi que le quota de ces postes dans les administrations publiques et institutions qui en dépendent ;
- Vu la loi-cadre d'AMSSNuR prévoyant les postes budgétaires autorisés au titre de l'exercice 2021 ;
- Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 2020/16 du 19 safar 1442 (07 juillet 2020) relative à l'organisation des concours pour recrutement et examens d'aptitudes professionnelles ;
- Vu les nécessités de service.

**Décide**

Article premier :
L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques recrute par voie de concours un (01) Ingénieur d'Etat 1er grade selon les qualifications suivantes :

| Grade | Diplôme | Spécialité | Compétences requises | Expérience professionnelle | Domaine de l'expérience |
|---|---|---|---|---|---|
| Ingénieur d'Etat 1er grade (Réf IE/SNDR/21) | Ingénieur d'Etat | -Energétique, -Procédés Industriels. | -Modélisation et calcul numérique, -Maitrise de l'anglais. | Expérience souhaitable. | -Industrie, -Recherche scientifique. |


7, Angle Rues Moulay Hfid & Abou Jaad, Hassan - Rabat, Maroc - B.P. 1306 R.P.
Tél: +212 5 37 73 71 16 / +212 6 61 39 89 25 - communication@amssnur.org.ma - www.amssnur.org.ma

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaire du diplôme demandé.

Article deux :

Les dossiers de candidature doivent comprendre les documents suivants :

1. Demande manuscrite de participation au concours adressée au Directeur Général d'AMSSNuR portant le nom et prénom du candidat, son adresse postale, son adresse électronique, son numéro de téléphone, la spécialité, la référence du poste à pourvoir et sa signature ;
2. Curriculum vitae du candidat avec photo récente, selon le modèle en pièce jointe à la présente décision, téléchargeable sur le site www.emploi-public.ma ;
3. Copie scannée de l'originale de la Carte Nationale d'Identité (Recto-verso) ;
4. Copie scannée de l'originale du diplôme, accompagnée, le cas échéant, d'une copie scannée de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes délivrés par les universités et établissements privés ou étrangers ;
5. Copie scannée de l'originale de (s) l'attestation (s) de travail justifiant l'expérience professionnelle requise du candidat ;
6. Copie scannée de l'originale de l'attestation, délivrée par l'autorité compétente, justifiant la qualité de résistant, pupilles de la Nation, ancien militaire, ancien combattant, pour les candidats ayant l'une de ces qualités ;
7. Copie scannée de l'originale de l'attestation délivrée par l'autorité gouvernementale chargée des personnes handicapées pour les candidats ayant la qualité de personne handicapée.

Article trois :

Les dossiers de candidature doivent **obligatoirement** être déposés via https://depot.emploi-public.ma au plus tard le.....23 JUIN 2021.....à 16H30. Toute candidature envoyée via un autre canal que le portail précité ne sera pas prise en compte.

Les candidats sont tenus de constituer leurs dossiers de candidature (copies scannées des originaux), de type PDF et le télécharger sur le site ci-dessus.

Sera rejeté tout dossier ne contenant pas des copies scannées des originaux.

En sus de leur inscription au portail précité, les dossiers des candidats ayant la qualité de résistant, pupilles de la Nation, ancien militaire, ancien combattant doivent parvenir à AMSSNuR à travers les administrations compétentes avant la date précitée (.....23 JUIN 2021.....).

Tout dossier de candidature incomplet, dont les documents ne sont pas conformes aux pièces sus-indiquées ou déposé hors délai sera systématiquement écarté.

Article quatre :

Le processus de concours comprend une présélection sur dossiers, une épreuve écrite et une épreuve orale conformément à la réglementation en vigueur.

Article cinq :

Conformément à la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 2020/16, les candidats retenus à l'issue de la phase de présélection participeront au concours qui se déroulera comme suit :

| Epreuves | Durée | Coefficient |
|---|---|---|
| 1. ***Epreuve écrite :*** Portant sur les missions institutionnelles d'AMSSNuR, ou ses domaines d'activités, ou la spécialité demandée, ou les exigences du poste à pourvoir. | Quatre (4) heures. | 04 |
| 2. ***Epreuve orale :*** Entretien avec un jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé. | Entre quinze (15) et trente (30) minutes. | 04 |

Seuls les candidats ayant réussi l'épreuve écrite seront admis à passer l'épreuve orale.

Article six :

Seront publiées sur les sites www.emploi-public.ma et celui d'AMSSNuR www.amssnur.org.ma les listes des candidats présélectionnés pour passer l'épreuve écrite, résultats de l'épreuve écrite et les résultats de l'épreuve orale.

Ces listes (Noms des candidats, lieu, heure et date des épreuves) publiées aux portails précités tiennent lieu de convocation pour passer les épreuves du concours.

Tout candidat ayant une réclamation doit impérativement la transmettre via drh@amssnur.org.ma dans un délai ne dépassant pas deux (2) jours calendaires après la publication de la liste des candidats retenus pour passer l'épreuve écrite.

Article sept :

L'épreuve écrite du concours aura lieu le 25 JUIL. 2021 à Rabat.

Article huit :

A l'issue de l'épreuve écrite et orale du concours, les noms des candidats admis ainsi que la liste d'attente seront publiés sur les sites www.emploi-public.ma et www.amssnur.org.ma.

Article neuf :

Le recrutement définitif des candidats admis est conditionné par l'approbation de leurs dossiers administratifs par les services compétents.

S'il s'avère, au moment de la vérification finale des dossiers administratifs, qu'un candidat déclaré précédemment admis, ne remplit pas une ou plusieurs des conditions citées à l'article un, il sera systématiquement remplacé (dans l'ordre et selon l'éligibilité) par un autre candidat inscrit sur la liste d'attente qui remplit ces conditions.

Dr. Khammar MRABIT
Directeur Général
Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques

Agence Marocaine de la Sûreté et Sécurité Nucléaires et Radiologiques
ROYAUME DU MAROC
AMSSNuR